

<http://enseignants.se-unsa.org/Enseignants-Referents-aux-Usages-du-Numeriques-un-an-apres-l-Indemnite-pour>



# Enseignants Référents aux Usages du Numériques : un an après l'Indemnité pour Missions Particulières enfin versée

Publication date: lundi 9 juillet 2018

- Je suis... - Tuteur-Formateur - Actu -

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Depuis le 10 mai 2017, et la parution du décret 2017-965, les ERUN bénéficient d'une IMP de 1250 euros. Or cette indemnité n'était toujours pas versée dans certains départements.

Grâce à l'action conjointe du SE-Unsa et de l'association des formateurs TICE, le versement de l'IMP est maintenant effectif sur près de 95 % des départements.

Nous poursuivons notre action dans les départements qui connaissent actuellement un blocage dans le versement.

Le SE-Unsa exige maintenant que chaque ERUN bénéficie d'une lettre de mission mettant en avant leurs compétences professionnelles.

Au moment où le Sénat publie un rapport *Prendre en main notre destin numérique : l'urgence de la formation*, les ERUN ont besoin de la reconnaissance pleine et entière de leurs missions par l'institution.

Le SE-Unsa exige également que les ERUN bénéficient de matériel pédagogique fournis par l'institution afin d'exercer leurs fonctions.